



Si le ministre des Solidarités refuse tout dialogue sur l'arrêté du 29 juillet 2022, alors qui "nourrit les craintes" des professionnel.les de la petite enfance ?

Ainsi la nouvelle méthode de dialogue promue par le président de la République commence, pour le milieu de la petite enfance, par une fin de non-recevoir du ministre des Solidarités : non, a-t-il dit à plusieurs reprises, il ne reviendra pas sur l'arrêté du 29 juillet qui autorise à recruter jusqu'à 15% de professionnel.les sans diplôme ni expérience auprès des jeunes enfants. Il n'est même pas prêt à en discuter puisque selon lui "il devrait être de la responsabilité de ceux qui parlent en leur nom [celui des professionnel.les] de prendre le temps d'examiner la réalité des faits, et d'apaiser les craintes qui s'expriment, plutôt que les nourrir, dès lors qu'il est démontré qu'elles sont infondées".

La "réalité des faits", c'est que les professionnel.les de la petite enfance ont dénoncé de longue date la possibilité qui existait déjà auparavant de recruter des professionnel.les vierges de toute expérience en crèches, mesure qui était heureusement très peu appliquée par le passé. En effet les pouvoirs publics oublient de rappeler que les textes précédents imposaient un taux de professionnel.les les plus qualifié.es complété par celui des CAP-AEPE d'au moins 75% de l'effectif auprès des enfants, mesure qui a été supprimée par leur réforme. Avoir fixé en même temps un taux de 15% de personnel sans qualification ni expérience va fonctionner comme une incitation à recruter bien plus fréquemment de cette façon qu'auparavant. Quant aux "garanties" nouvelles qu'apporterait l'arrêté, elles sont bien illusoire : l'accompagnement de ces personnels par des équipes déjà en grande difficulté sera réduit à la portion congrue, il seront en responsabilité auprès des enfants après une semaine de présence, et enfin quel service de PMI mettra son veto face à la pression liée à la pénurie de professionnel.les ?

Nos inquiétudes sont loin d'être *infondées* et le ministre le sait bien : la dégradation des conditions et de la qualité d'accueil est un constat partagé par tous, les témoignages affluent¹ de professionnel.les qui dénoncent par centaines des taux d'encadrement souvent non respectés et des qualifications professionnelles insuffisantes pour assurer le bien-être et le bien grandir des tout-petits, et ces professionnel.les s'estiment régulièrement au bord de la maltraitance...

Recruter de nouveaux professionnels pour lutter contre la pénurie en crèches tout en assurant la qualité de l'accueil passe par l'augmentation immédiate et massive des places en centres de formation pour les métiers de la petite enfance et par la revalorisation des salaires. Les membres de la Commission des 1000 premiers jours n'ont pas dit autre chose lorsqu'ils ont proposé un taux unique d'encadrement d'un adulte pour 5 enfants et 70% de professionnel.les diplômé.es. Le ministre va-t-il aussi leur répondre que le souci de la qualité qui anime leurs propositions, jamais prises en compte par la réforme des modes d'accueil, est *infondé* ?

Nous réitérons auprès du ministre notre demande d'une négociation pour l'abrogation de l'arrêté du 29 juillet 2022 et pour la révision de la réforme des modes d'accueil. Pour cela, professionnel.les et parents seront ensemble le 6 octobre dans la rue !

Le 6 octobre

JOURNÉE NATIONALE DE GRÈVE

Professionnel.les avec les parents

le jeudi 06 octobre 2022

Manifestations partout en France

Cf. sur le site, facebook et instagram



pour une réforme qui remette à l'endroit l'accueil de la Petite Enfance !

¹ #petiteenfanceenperil